

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice et DUBOIS Véronique.  
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

## EXCUSÉES :

Mme AYADI Jalila.  
Mme LANGRY Véronique a donné pouvoir à Mr RÉMOND Bruno.

## SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 09 juin 2023 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante afin de régulariser les écritures comptables relatives à la fresque du transformateur électrique du Truisy :

### *Dans la section investissement :*

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>
4581	Opérations sous mandat - Dépenses	+ 500€
4582	Opérations sous mandat - Recettes	+ 500€

**Après délibérations**, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTÉ** cette décision modificative.

## **SORTIE DES AÎNÉS**

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre en charge à hauteur de 30€ une participation sur le coût de la sortie des aînés du 07 octobre prochain pour les bénévoles de la bibliothèque, les membres du Conseil Municipal et les membres de l'Andrezélienne. Au regard des inscrits répondant à ce critère cela aurait un coût de 270€.

**Après délibérations**, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette proposition.

## **RÉTROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT DU « POMMIER DOUX »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un engagement avait été pris auprès du président du lotissement du « Pommier Doux » que les espaces verts et la voirie dudit lotissement seraient rétrocédés à la commune. Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de se prononcer sur cette rétrocession.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander au lotisseur d'effectuer des derniers petits travaux de reprise et de reporter cette rétrocession une fois les travaux terminés.

## **RDV AVEC MME COUTELLE – CONSEILLÈRE AUX DÉCIDEURS LOCAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a rencontré le vendredi 22 septembre avec Mme ANTOINE et Mr LEMAITRE, Mme COUTELLE du Service de Gestion Comptable de Melun.

Cette dernière a souligné le fait que malgré une gestion saine des finances de la commune, la marge de manœuvre restait restreinte du fait de contingents obligatoires qui pèsent sur la commune et qui augmentent depuis 2020. Elle a invité à faire une pause au niveau des investissements et suggère d'examiner les leviers fiscaux en 2024 pour renflouer l'autofinancement.

## **RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés par arrêté préfectoral après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, pour une durée de 3 ans. A la suite des élections municipales de 2020, les membres de ces commissions ont été nommés par l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/ELEC-018 du 9 novembre 2020. Le dernier arrêté modificatif n° 2022-DRCL-ELEC-002 a été pris le 1er février 2022. Le mandat des membres arrivera à expiration le 9 novembre 2023. Pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée de 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire.

Afin de renouveler ces commissions, la commune d'Andrezel propose les noms suivants :

- Conseiller municipal : Mr MAUBORGNE Xavier (titulaire) et Mme CHABRAT Béatrice (suppléante)
- Délégué de l'administration : Mr ANTOINE Jean-Luc (titulaire) et Mme LEMAITRE Martine (suppléante)
- Délégué du Tribunal Judiciaire : Mr DUBOIS Patrick (titulaire) et Mme ROLLET Charlotte (suppléante)

## **SMIVOM**

Monsieur le Maire expose la convention proposée par le SMIVOM concernant l'accueil des élèves à la piscine de Grandpuits.

Après discussions, le Conseil Municipal valide la convention pour cette année scolaire mais propose de se renseigner auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny.

## **DECI – DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le schéma de défense incendie de la commune a été validé par le SDIS77.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer les demandes de devis afin de monter un dossier de DETR concernant les travaux pour la défense incendie du Truisy.

## **ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le bungalow des sanitaires sera livré le 11 octobre et que le portail et le muret de l'école ont été entièrement refaits par notre agent technique pendant les vacances d'été.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire fait un point sur les transports scolaires en ce début d'année.

Au niveau du car du RPI, mis à part quelques petits soucis les deux premiers jours, ce dernier semble fonctionner normalement.

Concernant le bus du collège, ce dernier rencontre des retards fréquents.

Le plus problématique reste le transport vers le lycée, qui outre les retards, rencontre aussi un manque de bus au vu du nombre d'élèves. Il y a aussi un problème pour le retour du mercredi après-midi car des cours ont lieu mais aucun transport n'a été prévu par le prestataire. Ces difficultés ont été remontées, et un retour à la normale est annoncé prochainement par Kéolis.

## **FRAIS DE SCOLARITÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Yèbles nous réclame des frais de scolarité pour un enfant scolarisé sur leur commune mais domicilié dorénavant à Andrezel. N'ayant jamais signé de convention avec cette commune, Monsieur le Maire ne trouve pas justifiée cette demande.

Le syndicat du collège de Verneuil réclame lui aussi une participation pour une élève d'Andrezel fréquentant ce dernier. Le collège n'est pas une compétence communale et la commune ne faisant pas partie de ce syndicat, Monsieur le Maire ne comprend pas cette demande.

## **COLIS DE NOËL**

Monsieur le Maire propose de reconduire les colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus pour la fin de l'année. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **CHATS ERRANTS**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que plusieurs administrés se sont plaints de la recrudescence au sein de notre village de chats errants.

Renseignements ont été pris auprès de la SACPA et ces derniers proposent une convention afin de capturer et de stériliser les chats sans propriétaires pour un montant de 140€ par félin.

Après discussions, le Conseil Municipal, au regard du coût important potentiel, décide de sensibiliser les habitants face à ce phénomène.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.*